

## **Extrait des délibérations**

de la Commission permanente

**N° CP-2021-5-8-2**

**Séance du** lundi 10 mai 2021

### **RELATIONS ENTRE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE ET L'AMICALE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX ET ANCIENS CONSEILLERS GENERAUX DU BAS-RHIN POUR L'ANNEE 2021**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

#### **PRESENTS :**

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BERTRAND Rémi, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DELMOND Max, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, ELKOUBY Eric, ESCHLIMANN Michèle, FERRARI Pascal, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOMMEL Denis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KLINKERT Brigitte, KOCHERT Stéphanie, LE TALLEC Yves, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, PAGLIARULO Karine, RAPP Catherine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, THOMAS Nicole, TRIMAILLE Philippe, VALLAT Marie-France, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

DREXLER Sabine donne procuration à JANDER Nicolas  
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle  
GREIGERT Catherine donne procuration à BAUER Marcel  
HABIG Michel donne procuration à MULLER Betty  
HAGENBACH Vincent donne procuration à JANDER Nicolas  
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre  
HOLDERITH Nadine donne procuration à BURGER Etienne  
JENN Fatima donne procuration à MUNCK Marc  
MEHLEN-VETTER Josiane donne procuration à GROFF Bernadette  
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise  
ORLANDI Fabienne donne procuration à M. WITH Rémy  
PFERSDORFF Françoise donne procuration à MATT Nicolas  
VOGT Pierre donne procuration à VALLAT Marie-France

**ABSENTES :**

BUFFET Françoise

JUNG Martine

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 3123-25 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux pensions de retraites,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-1-1-04 du 2 janvier 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du Bas-Rhin n° CP/2016/363 du 4 juillet 2016 relative à l'approbation d'un projet de convention d'objectifs et de moyens à conclure avec l'Association amicale des Conseillers Départementaux et anciens Conseillers Généraux du Bas-Rhin,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde une subvention de 150 000 € à l'Amicale des Conseillers départementaux et anciens Conseillers généraux du Bas-Rhin pour l'année 2021. Cette aide est destinée à contribuer au fonctionnement de l'association ainsi qu'au financement des allocations-retraites à verser aux anciens Conseillers généraux, membres de l'association, qui remplissent les conditions requises pour en bénéficier ; par dérogation à l'article 5b du règlement budgétaire et financier de la CeA, cette subvention fera l'objet d'un versement unique.
- Approuve la convention avec l'Amicale des Conseillers départementaux et anciens Conseillers généraux du Bas-Rhin et la Collectivité européenne d'Alsace fixant les conditions d'attribution de la subvention, jointe en annexe à la présente délibération,
- Autorise le Président à la signer,

- Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur l'imputation suivante : 65 65748 031 (opération P001O012).

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité